



DIRECTION DE LA SÉCURITÉ

34, rue du Commandant Mouchotte
75699 PARIS Cedex 14

Tél. : 01 53 25 95.01
Fax : 01.53.25.32.56

LE DIRECTEUR

Monsieur Jean-Gérard KOENIG
Directeur
Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de Transport Terrestre
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement
Durable et de l'Aménagement du Territoire
Tour Pascal B
92055 La DEFENSE CEDEX

Réf : JNC/10-D4

PARIS, le 3 03.2010

Objet : Suites données par SNCF à l'enquête technique du BEA TT sur le heurt d'un groupe de personnes par une rame du RER B, le 7 mars 2009 à proximité du Stade de France (93)

Monsieur le Directeur,

Le rapport du 11 décembre 2009 que vous avez transmis à SNCF concernant le heurt d'un groupe de personnes par une rame du RER B, le 7 mars 2009 à proximité du Stade de France (93) a retenu toute notre attention.

Vous voudrez bien trouver, en annexe, les suites que SNCF souhaite apporter aux recommandations la concernant.

La direction de la Sécurité se tient à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Michel RICHARD

Annexe

Suites données par SNCF aux recommandations R3 et R4 du BEA-TT dans le cadre du rapport d'enquête technique relatif au heurt d'un groupe de personnes par une rame du RER B, le 7 mars 2009 à proximité du Stade de France (93).

Recommandation R3 (SNCF, RFF) :

Mettre en place des organisations et des spécifications des fermetures permettant de garantir que les portes et les portails d'accès au domaine ferroviaire seront raisonnablement dissuasifs pour les tiers tout en restant facilement accessibles aux personnes autorisées.

Les fermetures actuellement en place sur le réseau ferré national ont pour but de garantir que les portes et les portails d'accès au domaine ferroviaire sont objectivement limitatifs pour les tiers tout en restant, en cas de nécessité, facilement accessibles aux personnes autorisées. Pour autant, RFF et SNCF GID lanceront une étude spécifique commune avant la fin de l'année 2010 pour réévaluer les spécifications des fermetures actuelles. Cette étude devra prendre en compte l'impact sur les organisations et le facteur humain (facilité d'utilisation et de vérification, adaptation au contexte local,...).

Recommandation R4 (SNCF) :

Rappeler aux agents des équipes d'entretien de la voie l'importance de la vérification du bon état des clôtures et des accès lors des tournées. Préciser la prestation attendue des agents de la SUGE lors de leurs tournées de surveillance, notamment pour ce qui concerne le bon verrouillage des accès, lorsque l'on décide de leur attribuer cette mission.

Depuis la fin mars 2009, les mesures spécifiques suivantes ont été mises en place afin de s'assurer de la bonne fermeture des accès situés dans le périmètre du Stade de France :

- Une tournée est effectuée le jour même de la manifestation, y compris le week-end, par un agent de l'établissement Equipement,
- En cas de doute sur l'efficacité d'une fermeture, l'agent effectuant la tournée procède à la fermeture de l'accès par chaîne et cadenas,
- En cas d'impossibilité, ce dernier le signale à la Surveillance Générale SNCF afin que des agents de cette entité puissent se positionner à cet accès,
- Cette tournée fait l'objet d'une traçabilité par annotation d'un document qui est adressé par fax à la cellule de veille Stade de France positionnée au Centre Opérationnel de Gestion des Circulations de PARIS NORD.

Par ailleurs, une note rappelant l'importance de la vérification du bon état des clôtures et des accès lors des tournées de surveillance de la voie et des abords sera rédigée et diffusée avant fin mars 2010 afin de sensibiliser à nouveau l'ensemble des agents des Etablissements Equipement amenés à se déplacer le long des voies.

Les conventions passées entre les brigades régionales de la Surveillance Générale et les Etablissements Equipement spécifieront, dans le cas où une mission de surveillance des lieux et des installations leur est confiée, qu'il appartient aux agents de la SUGE de vérifier la bonne fermeture des accès aux voies ferrées lors de leurs passages.